



Pau, le 12 décembre 2023

« Choc des savoirs » : le tri social en marche !

Le mardi 5 décembre, nous avons toutes et tous reçu un courriel de Gabriel Attal. Dans ce courriel, le ministre déroule un ensemble de mesures censées redresser les résultats des élèves en constituant un « choc des savoirs ». C'est surtout l'École de l'assignation sociale qui se dessine. Pour le SNES-FSU, le collège est le lieu commun de scolarisation de toute une génération qui apprend à y vivre ensemble pour faire société. C'est pourquoi il faut y privilégier les mixités sociale et scolaire.

Le ministère et la mission arguent du faible sentiment d'efficacité des professeur·e·s face à la très grande hétérogénéité actuelle dans les classes. Le SNES-FSU leur a donné des clés pour résoudre ces difficultés : diminuer drastiquement les effectifs par classe de façon à ce que l'École inclusive soit effective et non plus un simple affichage, construire des programmes cohérents entre eux sans être pléthoriques, améliorer la formation initiale et continue sur le temps de service. Mais ce n'est pas là l'objectif de ce gouvernement qui ne favorise que l'élitisme tout en détournant le vocabulaire utilisé par le SNES-FSU tel que le terme de « démocratisation » pour se parer de vertus.

Les groupes de niveaux que G. Attal veut mettre en place sur la totalité de l'horaire de mathématiques et de français, vont à l'encontre des conclusions de toutes les études nationales et internationales de ces dernières années. Pour contourner les critiques légitimées par les études et cautionner ces groupes de niveaux, le ministre leur accole l'adjectif « flexibles » et brandit une étude de Vincent Dupriez, datant de 2003. Or, c'est clairement un détournement des conclusions des chercheurs mentionnés dans cette étude ! En effet, il y est écrit que le groupe classe hétérogène est à privilégier mais que « cela n'empêche pas d'organiser de manière épisodique des groupes homogènes selon des besoins spécifiques dans une matière ». Les chercheurs qui évoquent la possibilité d'effets positifs pour ce type de groupes insistent tous sur le fait qu'ils doivent être provisoires et centrés sur un besoin spécifique.

Certains précisent que, pour contrer l'effet négatif lié à la séparation par niveau, les déplacements entre les groupes doivent être fréquents : « par exemple, des groupes de niveaux différents doivent parfois travailler ensemble afin de permettre à un groupe d'élèves forts de coopérer avec un groupe d'élèves faibles ».

L'organisation choisie par Attal pour sa réforme du collège n'a rien d'épisodique, de temporaire, de ciblé : les groupes sont bel et bien des groupes de niveaux et non de besoins, seront constitués dès le début de l'année et modifiables à la marge au mieux deux fois dans l'année : ils formeront donc un instrument de tri scolaire et social.

Et pour les élèves les plus en difficulté, G. Attal propose des parcours particuliers, dans sa lettre aux personnels envoyée le 5 décembre 2023. « Ils pourraient bénéficier d'une scolarité aménagée : le volume horaire de ces disciplines [mathématiques et français] pourra être sensiblement augmenté, avec une réduction temporaire de cours dans d'autres disciplines ». Il faudrait donc extraire les élèves de leur classe, et aggraver ainsi leurs problèmes de compréhension dans les disciplines concernées pour leur apporter davantage de soutien que celui censé être prodigué dans leur groupe de niveau habituel en mathématiques et français ? Un nouvel isolement dans un sous-groupe, autant dire une nouvelle stigmatisation ? Pour quelle estime de soi ?

Et si cela n'est pas temporaire, cela signifierait que ces élèves accéderont à moins de disciplines que les autres, donc à un panorama scolaire réduit : l'apprentissage et le travail d'automatismes y occuperaient une place telle que le destin scolaire de ces élèves serait déjà scellé. Décaler voire supprimer, par exemple, l'apprentissage de la langue vivante 2 (une conclusion de la mission « exigences des savoirs ») reviendrait, pour ces élèves, à renoncer dès la cinquième à une orientation en lycée général et technologique.

A cela s'ajoute une architecture revue du diplôme national du brevet (DNB) dont l'obtention sera obligatoire pour entrer en classe de seconde GT. Ce n'est pas ainsi que le Snes-FSU conçoit les choses. C'est pourquoi notre syndicat, avec la FSU combattra ces projets néfastes pour notre société.

Lycée : la réforme du lycée comme celle du baccalauréat n'en finissent pas d'être réformées... !

Gabriel Attal annonce vouloir conforter le retour des mathématiques dans le tronc commun du cycle terminal du lycée en mettant en place, à compter de l'année scolaire 2025-2026, une nouvelle épreuve anticipée du baccalauréat dédiée aux « mathématiques et à la culture scientifique », en fin de Première générale et technologique, pour l'ensemble des élèves.

Le ministère entretient un certain flou autour de cette nouvelle épreuve.

Dans le dossier de presse on alterne entre une épreuve de « culture mathématiques et scientifique » et une épreuve de mathématiques appliquées.

Globalement, quelle articulation entre la nouvelle épreuve et les enseignements « scientifiques » de « tronc commun » comme de spécialité de la voie générale et des séries technologiques ? Doit-on s'attendre à de nouveaux programmes voire à des nouvelles grilles horaires ou même de nouveaux enseignements ?

Cette épreuve anticipée en Première sonne-t-elle la fin de l'Enseignement scientifique en Terminale ?

Le SNES-FSU continue de revendiquer une organisation du baccalauréat en exigeant la fin du contrôle continu et des épreuves terminales, nationales et anonymes en juin. La nouvelle épreuve va donc dans ce sens mais nous ne pouvons qu'être méfiants dans la mesure où nous en sommes encore au stade des annonces et qu'il faudra attendre de nouveaux textes réglementaires pour y voir plus clair.

Vie démocratique de notre syndicat : un nouveau secrétariat académique pour le Snes-FSU !

Suite aux résultats de scrutin des récentes élections internes d'où le courant de pensée U&A est de nouveau sorti majoritaire, la composition du nouveau secrétariat académique votée le vendredi 8 décembre est la suivante :

- secrétaire générale académique : Sonia MELJAC
- secrétaire générale académique adjointe : Maitane COCAGNE
- trésorière : Sylvia FABRE
- communication : Jérémy DESTENAVE
- secrétariat administratif, fonctionnement : Mathieu DUMOULIN
- S2 Dordogne : Elodie LAGARDE
- S2 Gironde : Carla CHAMEIL
- S2 Landes : Marlène BORDESSOULES
- S2 Lot et Garonne : Malick SAAMI
- S2 Pyrénées Atlantiques : Renaud ROBERT

Nous adressons tous nos remerciements à Hugo Lassalle qui n'a pas souhaité se représenter au poste de secrétaire général académique. Hugo Lassalle demeure élu membre de la commission administrative académique (CAA).